

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

. en exercice 11 De la commune de RECOUBEAU-JANSAC
. présents 10 Séance du **22 septembre 2022** à **20 h 30**
. votants 10 Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est
. absents 1 réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances
. exclus 0 sous la présidence de : Jean-Pierre ROUIT

Etaient présents :

Tous les conseillers sauf Marie-Claire FAURE excusée,

A+ A-

Secrétaire de séance : Lucie JEANJEAN

Objet :

Budget eau-assainissement

Constatation de provisions pour dépréciation des comptes de tiers (compte 6817) : 1255,31 €

La provision pour dépréciation des comptes de tiers est obligatoire pour toutes les communes dès l'ouverture d'une procédure collective ou lorsque le recouvrement des restes est compromis.

Cette provision est constatée sur les créances émises au 31/12/N-2(2020) avec une estimation obligatoire a minima de 15% et pouvant aller jusqu'à 100 % en fonction du risque.

Après avoir pris connaissance du tableau pour les provisions 2022 ci-annexé, le conseil décide de fixer le taux à 15 % tel que proposé par la trésorerie.

Admission en non-valeur Compte 6541 : 106,04 €

Après avoir pris connaissance de l'état des admissions en non valeur sollicité par la trésorerie ci-annexé,

le conseil décide d'accorder l'admission en non valeur d'un montant de 106.04 €.

Le Maire



Jean-Pierre ROUIT

ETAT DES RESTES DES RECETTES PRISES EN CHARGE AU 31/12/2020 et NON RECOURUES AU 31/12/2021

Année	Montant				
2012	106,04	PROVISIONS POUR RISQUES (15 % N-2 minimum)			
2013	163,63	Articles	2021		
2014	95,17	6817	Prov. constituées 2021	0,00	(1)
2015	319,50	7817	REP. PROV. 2021	0,00	(2)
2016	128,48	6817	Prov. À constituer en 2022	1255,31	(3) (15 %)
2017	495,98				
2018	264,46				
2019	5612,84				
2020	1182,64	Articles	Prévisions budgétaires 2022	Débit	Crédit
TOTAL	8368,74	6817	(3)-(1)+(2)	1255,31	
		7817	(1)-(3)		0
		6541	NON VALEURS	106,04	